

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST  
2 Place de la Mairie  
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 Février 2019

Présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, FRÉARD, GUILLOUX, CHATELLIER, GERVAIS, MME MAIGNAN.

Absent: Mme TESNIERE excusée.

Secrétaire: M. CHATELLIER .

#### DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

En début de réunion, les services de la gendarmerie nationale sont venus présenter aux élus le dispositif de participation citoyenne qui pourrait être mis en place dans la commune cette année. Après délibération, le conseil municipal à la majorité, décide de donner un avis favorable à la poursuite de cette démarche. Une réunion publique d'information ouverte à tous les lupigastois aura donc lieu prochainement à la salle des fêtes pour sensibiliser la population. La gendarmerie sera chargée de son organisation en lien avec la commune.

#### TELETRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES

Suites aux directives de la Préfecture, le conseil décide de solliciter son raccordement pour la télétransmission des actes administratifs réglementaires et budgétaires à compter de cette année. Une convention sera conclue entre la préfecture et la commune. Le certificat RGS (Référentiel Général de Sécurité) sera acquis pour une durée de deux ans pour un coût de 216 € TTC.

#### PROJET DE MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE – CHANGEMENT PROJECTEUR ACTUEL

Suite au dossier présenté par le maire, le conseil donne un avis favorable à l'avant-projet de mise en lumière de l'église qui permettrait de remplacer le projecteur actuel couteux en énergie. Ce projet est conçu par Territoire d'Energie Mayenne et la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 35% de la part de TE 53.

La décision finale sera prise lors du budget primitif 2019.

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RENOUELEMENT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil donne son accord au renouvellement de la convention passée avec le Conseil Départemental par le biais du SATESE pour l'assistance technique à l'assainissement collectif. Cette convention est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La prestation est calculée forfaitairement à raison de 0.90 €/hab/an.

#### COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT : REPORT DATE DU TRANSFERT A LA CCBM

Suite aux explications données par le maire également président du SIAEP Colmont Mayenne et Varenne, le conseil après délibération à l'unanimité s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et demande le report du transfert de ces 2 compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### SUBVENTIONS 2019

Le conseil procède au vote des subventions qui seront inscrites cette année sur le budget primitif 2019 comme suit :

- Comité des Fêtes : 1000 €
- Lupi en scène : 350 €
- GDON St Loup du Gast : 100 €
- Vélos-rail de France : 250 €
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 50 €
- Label « Paysages de la Mayenne » : 50 €
- Autres subventions diverses : 140 €

Montant total de l'enveloppe attribuée : 1940 €

Pour extrait conforme.  
En Mairie le 07 Février 2019

**Le Maire,**  
**Marcel BARBÉ**

